

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT SAVOIE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT N° 2018-04-25-DCM-28 Séance du mercredi 28 avril 2018
Nombre de Membres Afférents au Conseil : 11 En exercice : 10 Membres présents : 8 Nombre de pouvoirs : 1 Date de convocation 18/04/2018 Date d'affichage 5 mai 2018	L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq avril et à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BIENASSIS, Maire. Présents (8) : Thida AO, Brigitte BIENASSIS, Louis BOCCHINO, Elsa CHARRIER, Isabelle CAVALLO, Gilles CERUTTI, Christophe ERROUET, Sébastien SAULE Absents (1) : Roselyne FONSECA Absents excusés (1) : Xavier DELAPORTE, Pouvoirs (1) : de Xavier DELAPORTE à Christophe ERROUET Secrétaire de séance : Sébastien SAULE Quorum (6) : atteint

Référence : 9.1 Autres domaines de compétence – 9.1 Communes

Objet de la délibération :

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2018 - 2020

La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'assainissement pour la période de facturation du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2020 tel que décrits ci dessous.

La Maire rappelle que les parties fixes sont payées en début de période (terme à échoir) et que la partie variable est payée en fin de période à partir du relevé de consommation (terme échu).

- **Partie fixe** (pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020)
 - Abonnement 75,00 €
- **Partie variable** (pour la période de 1^{er} novembre 2018 à 31 octobre 2019)
 - Calculée sur la quantité d'eau consommée 0,965 €/m³

ORGANISMES PUBLICS : Agence de l'eau (période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019)

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte 0,155 €/m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : VOTE : 9 Pour (9) / Contre (0) / Abst (0)

- Approuve les tarifs proposés par Madame la Maire,
- Décide que les tarifs seront applicables du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 pour la partie fixe et du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 pour la part variable
- Donne tout pouvoir à la Maire pour l'exécution de ces décisions.

Pour copie conforme, à SAINT PIERRE D'ENTREMONT, le 25 avril 2018



Brigitte BIENASSIS, Maire

Certifiée exécutoire la présente délibération
transmise le 5 mai 2018 à la Préfecture de la Savoie